

SÉANCE ORDINAIRE 19 MARS 2018 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, président Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, vice-président Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Était absente :

Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 030-03-2018

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2018

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 mars 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 031-03-2018

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER</u> 2018

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 032-03-2018

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2018</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 19-03-2018 au montant de **9 261.60 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 033-03-2018

3.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2017</u>

Suite à la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 par madame Chantal Longtin, c.a. pour Cloutier + Longtin Inc., mandaté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers:

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EXPLOITATION

Résolution RT 034-03-2018

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau

Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la

Régie un rapport d'activités mensuel

conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de février 2018 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 035-03-2018

4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de février 2018. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 036-03-2018

4.3 <u>OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS</u> AÉRÉS DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT

l'appel d'offres public, via le système le deuxième appel d'offres public, via le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO), relativement aux travaux de vidange des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT

la réception des soumissions suivantes:

 Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)

545 850 \$ plus taxes

• EFG Excavation Inc.

493 450 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT

l'aval des municipalités membres de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes au mandat de vidange des boues tel qu'il appert respectivement dans leur résolution no 2018-03-08.036 de la ville de Deux-Montagnes, numéro 2018-02-033 de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, numéro 126-03-2018 de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et numéro 18-03-067 de la municipalité de Pointe-Calumet;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'octroyer le mandat de vidange des boues des étangs aérés de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes à l'entreprise EFG Excavation Inc. pour une somme de 493 450 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le biais d'une quote-part spéciale à chaque municipalité membre de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

Résolution RT 037-03-2018

4.4 <u>TRAVAUX DE FAUCHAGE DES HAUTES HERBES SUR LE TERRAIN DES ÉTANGS AÉRÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2018</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'octroyer un contrat pour les travaux de fauchage des hautes herbes sur le terrain des étangs aérés pour la saison estivale 2018 pour une somme d'au plus 3 000 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.



LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 038-03-2018

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h28.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU	STÉPHANE GIGUÈRE	
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	